SÉCURITÉ



AGENT-E DE SÉCURITÉ

OBJECTIF GÉNÉRAL

• Formation obligatoire selon le concordat romand des employés de sécurité (20 heures obligatoires).

PRÉREQUIS

- Personnes en objectif d'insertion professionnelle qui ont besoin de perfectionnement ou de qualification dans le domaine de la sécurité.
- Français niveau B2.
- Écriture: possible sans trop de difficultés.
- · Lecture: correcte sans difficulté.

CONTENU

- Droit et règlements, les bases légales à respecter.
- · La connaissance basique des armes.
- · Les drogues, les trafics.
- L'auto protection de l'agent.
- Les différents types d'interventions.
- Les différentes tactiques à adopter selon les différents contextes
- Sensibilisation et conseils à retenir.
- Exposé sur le réseau « partenaires privés police » comment gérer la transmission d'informations.

CURSUS PÉDAGOGIQUE

- Approche interactive, détaillée, avec présentation de vidéos retraçant des cas réels et jeux de rôle.
- Formation dispensée par un ancien policier PJ expérimenté.

TITRE OBTENU





Certification ou Attestation validant les acquis de la formation de «Agent de sécurité».

Lieux de la formation

Avenue de Plan 18 – 1110 Morges Promenade de l'Europe 35 – 1203 Genève Formation pouvant être organisée en entreprise – sur demande

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

M. Adel OCHI Responsable du CEFIL Tél. 021 / 811 51 61





WWW.CEFIL.CH





